

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Décembre 2009 à 19h00.

L'an deux mil neuf, le huit décembre, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc BOUSSARD, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur Jean-Luc BOUSSARD, Maire, Monsieur Gérard DELAMONTAGNE, Madame Frédérique BLEICHER, Monsieur Pierre LE ROUX, Monsieur Christophe LOUIS DIT GUERIN (arrivé au point N°2 de l'ordre du jour), Monsieur Alain DESPLANQUES, Maires Adjoints, Madame Jocelyne LAMBARD, Conseillère déléguée, Monsieur Renaud BLONDET, Mademoiselle Régine LESAGE, Monsieur Jean-Luc LEBLOND, Madame Catherine TOLLEMER, Monsieur Thierry MENDES, Madame Delphine JIMENEZ-GRENIER.

### **Absents excusés :**

Madame Gisèle LECLERC a donné pouvoir à Madame Frédérique BLEICHER,  
Monsieur Jean LETELLIER a donné pouvoir à Monsieur Le Maire  
Monsieur Pierre CANDONI a donné pouvoir à Monsieur Thierry MENDES  
Monsieur Michel OESTEREICH a donné pouvoir à Monsieur Alain DESPLANQUES,  
Madame Véronique AUVRAY.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h10.

Madame Jocelyne LAMBARD est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **Informations à donner dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal à Monsieur Le Maire :**

**Emprunt :** Dans le cadre de cette délégation, un emprunt a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 100 000€ sur le budget du service des eaux, destinés à financer les travaux de la 23ème tranche de travaux.

Durée 10 ans

Remboursement trimestriel

Amortissement constant du capital

Taux :3.32%

### **Informations sur le dossier du marché de réfection des toitures de la salle des Douits et du Centre d'Accueil Eugène Godey.**

Lors du Conseil Municipal du 5 Novembre 2009, Monsieur Le Maire a été autorisé à signer le marché pour les travaux de réfection des toitures de la Salle des Douits et du Centre d'Accueil Eugène Godey. Il avait été précisé que toutes les informations utiles seraient données lors de la prochaine séance.

Le marché a été signé avec l'Entreprise GORREGUES de Saint Gilles pour un montant global de **104 219.24€ HT** se décomposant ainsi : Salle des Douits : **60 886.53€HT** et Centre d'Accueil : **43 332.71€HT**.

**ORDRE DU JOUR :**

**AUTORISATION POUR OUVERTURE D'UN COMPTE DE PLACEMENT AUPRES DE LA TRESORERIE :**

Monsieur Le Maire rappelle que l'opération de résiliation du bail emphytéotique avec la Société Plaine Normande est dorénavant achevée et comme prévu, il a été procédé au versement de la moitié de la somme moins les frais de notaires, le reste devrait être versé en fin d'année. Le montant encaissé par la commune pour l'année 2009 s'élève donc à 1 778 472€.

Afin de pouvoir à la fois placer cette somme, et pouvoir l'utiliser dès que besoin, il existe auprès des services du Trésor Public un placement dénommé "compte à terme" dont le taux est actuellement d'environ 0.74%

Il existe d'autres placements, mais Monsieur Le Maire prendra rendez-vous avec la Conseillère Financière de la Trésorerie Générale, car dans ce cas, à l'inverse du compte à terme, la somme placée ne sera pas disponible à tout moment. Il précise qu'il faudra donc réfléchir dans un avenir proche à l'utilisation de cette somme.

Pour sa part, il souhaiterait pouvoir acquérir du foncier, notamment l'emprise SNCF, peut-être certains bâtiments représentant un intérêt général, les terrains autour de la digue nord, certains terrains sur le secteur de la plage dans le cadre de l'aménagement de cette partie de la commune,...avec pour objectif, le maintien d'un patrimoine foncier pour les générations futures.

Le Conseil, à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à procéder à l'ouverture d'un compte à terme auprès du Trésor Public.

Au sujet de l'emprise foncière SNCF, Monsieur DESPLANQUES précise que, dans le cadre des négociations en cours, les responsables SNCF lui ont remis les clés des bâtiments et il propose une visite avec l'ensemble des conseillers intéressés.

Monsieur DELAMONTAGNE est favorable à cette proposition car il souhaitait justement organiser une visite des chantiers en cours et un examen des dossiers pour les chantiers à venir.

La date du samedi 9 janvier en matinée est arrêtée.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE POUR LES TRAVAUX SUR LES ENDUITS DU BAS COTE NORD ET LA REPRISE DU VITRAIL SUR LA PARTIE NORD DE L'EGLISE DE BARNEVILLE**

Par délibération du 6 Octobre 2009, le Conseil Municipal avait autorisé le lancement d'une consultation pour les travaux supplémentaires sur l'Eglise de Barneville (en accord avec les services de l'Etat concernés) pour les enduits du bas côté Nord et la reprise du vitrail sur la partie nord de l'Eglise.

Trois entreprises ont été consultées et ont remis leurs offres.

MAUROUARD, HOCHET et BODIN, l'entreprise MAUROUARD n'a pas répondu pour la partie vitrail :

Résultats de la consultation :

BODIN : travées : 15 968.81€HT

Baie transept et verrière : 6819.96€HT

MAUROUARD : Travées : 19 161.50€HT

HOCHET : Travées : 19 830.00€HT  
Baie et verrière : 9 370.00€HT

Le Bureau Municipal ayant examiné les offres avec l'appui de Monsieur MARIE, propose de retenir l'offre présentée par l'Entreprise BODIN pour un montant global de 22 788.77€HT  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce choix, l'entreprise BODIN ayant de sérieuses références sur les monuments classés.

### **DECISIONS MODIFICATIVES : BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES**

#### **Budget du service des eaux :**

Afin d'ajuster les comptes, il est nécessaire d'approvisionner Le chapitre 012 (personnel) d'un montant de 4 200.00€, ainsi qu'il suit (article 6411 : + 2 200 et article 6453 + 2 000).

Cette somme sera prélevée sur l'article 6378 : - 4200€ (ligne impôts et taxes où les crédits sont suffisants). Monsieur Le Maire précise que le budget du service des eaux a été préparé de manière très serrée et il s'avère que les crédits votés n'étaient pas suffisants pour le règlement des charges sociales.

#### **Budget du service de l'assainissement :**

Il est nécessaire d'abonder le chapitre 67 (titres annulés sur exercice antérieur) à hauteur de 200 €

Cette somme sera prélevée sur l'article 618 (divers) où les crédits sont suffisants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder aux écritures nécessaires.

### **TAXES ET PRODUITS IRRECOURABLES - SERVICE DES EAUX :**

La trésorerie a remis deux états de taxes et produits irrécouvrables d'un montant de 617.13€ et 327.23€, soit un total de 944.36€. Ces deux sommes concernent une liquidation judiciaire et successions non soldées et compliquées.

Accord à l'unanimité.

Monsieur Le Maire fait remarquer qu'au sujet de la mise en place des réductions du débit d'eau pour les foyers n'ayant pas procédé au règlement de leurs factures, - dont la médiatisation, bien involontaire, a pris une proportion incroyable-, il s'avère qu'avant même la mise en place de ce système, une part importante des foyers concernés ont procédé au règlement des sommes dûes.

Il donne connaissance à l'assemblée d'un certain nombre de lettres d'injures reçues à ce sujet, alors même que Madame BLEICHER qui a été personnellement « mise à partie » sur ce sujet, informe qu'elle a ainsi pu identifier certaines familles avec de grosses difficultés financières mais qui n'osaient pas s'adresser au Centre Communal d'Action Sociale. Elle met en place avec ces familles des aides ponctuelles ou bien des échelonnements de paiement.

Monsieur BLONDET fait remarquer que, pourtant, tous les articles qu'il a pu lire sur ce sujet étaient clairs et prouvaient bien que ce n'était pas dans le sens "d'étrangler" encore un peu plus les familles les plus démunies.

### **AUTORISATION DU CONSEIL POUR SOLLICITER UN TRANSPORT SCOLAIRE ENTRE LA COTE DES ISLES ET COUTANCES**

Madame MARGUERIE, Maire Adjoint de la Commune de Saint Georges de la Rivière, a sollicité chaque commune de la Côte des Isles afin que ces dernières engagent la même démarche auprès du Conseil Général de la Manche concernant la mise en place d'une ligne de bus pour les lycéens de la Côte des Isles à destination de Coutances.

Il s'avère en effet qu'un grand nombre d'élèves sont scolarisés sur divers lycées de Coutances et qu'ils doivent se rendre à la Haye du Puits pour pouvoir bénéficier d'un transport.

Sa demande semble justifiée et Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter la même résolution que la Commune de Saint Georges de la Rivière à l'attention du service transport du Conseil Général de la Manche.

Extrait de la délibération soumise au vote :

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret,

Vu, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, La compétence du Conseil Général en matière de transports scolaires,

Considérant les difficultés rencontrées par les parents des élèves de la Côte des Isles qui sont scolarisés dans les lycées de Coutances,

Considérant qu'une vingtaine de jeunes lycéens sont concernés et qu'ils doivent se rendre jusqu'à La Haye du Puits,

CONSIDERANT que des circuits de ramassage à destination de Coutances ont été créés dans tous les cantons voisins,

CONSIDERANT que les élèves et leurs parents, citoyens de la Côte des Isles, doivent pouvoir bénéficier de la même qualité de service de transport scolaire que celui mis en place dans les autres cantons de l'ouest du Cotentin,

Vu, la démarche engagée par La Commune de Saint Georges de la Rivière pour apporter une solution à ces familles,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE et SOUTIENS la démarche engagée par la Commune de Saint Georges de la Rivière auprès des services compétents du Conseil Général de la Manche,

DEMANDE à ceux-ci d'étudier la mise en place d'une organisation du transport en commun des lycéens de la Côte des Isles à destination de Coutances, organisation qui peut être spécifique ou coordonnée avec le service mis en place sur les cantons périphériques de la Côte des Isles.

Monsieur MENDES tient à préciser que certains lycées professionnels assurent les transports. Etant concerné pour l'un de ses enfants, il s'était adressé au Conseil Général qui lui avait expliqué que les élèves peuvent prendre le bus de Barneville-Carteret à Port-bail, puis de Port-Bail à La Haye du Puits. Cependant, bien souvent, les horaires ne correspondent pas. Toutes explications entendues, le Conseil Municipal soutient l'action de son homologue de Saint Georges de la Rivière.

**AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION SUR LA REFECTION DES TERRAINS DE TENNIS DE CARTERET :**

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a été envisagé l'an passé de procéder à la réfection des courts de tennis de Carteret, que c'est une nécessité vu leur état et qu'une subvention est accordée par le Conseil Général de la Manche dans le cadre de la politique sportive. Il faut donc, afin de conserver le bénéfice de cette subvention, procéder à une consultation pour la réalisation des travaux, qui devraient se dérouler avant l'été 2010.

Chaque Conseiller a reçu la note explicative préparée par Monsieur LETELLIER ;

Pour mémoire, le coût à charge de la commune serait, selon les estimations, de l'ordre de 140 000€

Le Conseil est sollicité pour autoriser Monsieur Le Maire à procéder au lancement de cette consultation concernant ces travaux.

Monsieur BLONDET demande quel est l'état des Terrains de Barneville Plage. Monsieur DELAMONTAGNE répond qu'ils ont été refaits il y a quelques années, mais qu'un des terrains devra être rénové, ainsi que les clôtures.

Toutes explications entendues, le Conseil autorise Monsieur Le Maire à procéder à la consultation des entreprises.

Monsieur Le Maire souhaite, au passage, faire un point sur les travaux en cours :

- Toiture de la Salle de sports : beaucoup de retard, dû aux conditions météorologiques. Monsieur MENDES estime que l'on devrait appliquer des pénalités de retard à l'entreprise. Il lui est répondu que l'entreprise n'est pas en cause, si les travaux n'ont pu commencer en septembre, C'est en raison du délai de validation du dossier technique par l'APAVE. Dès qu'elle a eu ce « feu vert », l'entreprise a commencé à travailler. Ensuite le mauvais temps exceptionnel de ces dernières semaines a fait que les employés ne peuvent travailler tous les jours.
- Station d'Épuration : Le chantier avance bien, lui aussi cependant ralenti, ces dernières semaines, par les intempéries.
- Quai Valmy : Les travaux sont terminés et le résultat est parfait : il faudra cependant appliquer une réglementation pour le stationnement des camions des pêcheurs.
- Suite à ces travaux, la mise en place de caniveaux avec busage est prévue pour 2010.
- Monsieur DESPLANQUES explique que sur les quais de Barfleur et de St Vaast La Hougue, des caissons en plastiques posés sur des palettes sont mis en place à la disposition des pêcheurs qui y entreposent leurs filets, détritiques divers... et que les quais sont toujours très propres, il faudrait envisager un système de ce genre sur le quai de pêche.
- Toitures Salle des Douits et Centre d'Accueil : le chantier devrait commencer début Janvier.
- Falaise : le chantier est en cours sans doute jusqu'en Février 2010. Sur ce même secteur, l'enlèvement du piège à sable au niveau de la gare maritime est en cours d'achèvement.
- Travaux d'Alimentation en Eau Potable et des Eaux Usées : ils ont pris un peu de retard suite à de nouvelles négociations pour les matériaux à utiliser : la décision a été prise de chiffrer des canalisations assainissement en PVC plutôt qu'en fonte, moins chères et tout aussi résistantes, avec le CR16. Les travaux devraient avoir lieu entre le mois de Février et la fin du printemps. Deux tranches seront réalisées en 2010.
- Extension du Groupe Scolaire : réunion ce matin avec l'architecte qui déposera le Permis de construire pour la prochaine commission d'urbanisme. Rappel des travaux envisagés :
  - 1 salle de motricité
  - quatre salles de classes (dont deux seulement aménagées dans un premier temps)
  - Agrandissement du réfectoire et de la cuisine
  - Préau

Le problème à régler pour ces travaux consiste à trouver une solution pour la continuité de fonctionnement de l'école et du service de restauration scolaire pendant le chantier.

Madame TOLLEMER demande si on a une idée de la composition des familles qui vont venir s'installer dans le lotissement EDF. Monsieur LOUIS DIT GUERIN répond que les logements étant des T4 ou T5, on devrait voir arriver des familles avec des enfants, cependant il est difficile de faire une estimation sur le nombre d'enfants en

âge scolaire premier cycle. L'ensemble des logements EDF disponibles sur le nord cotentin est proposé aux nouvelles recrues qui choisissent où elles veulent s'installer et Barneville-Carteret a été retenue comme emplacement pour la création du lotissement au vu de la demande.

Monsieur Le Maire précise qu'il y a également les logements de la Résidence de la Presqu'île, nouvelle appellation de la Cité Plaine Normande, qui sera désormais gérée par Presqu'île habitat où 25 logements vont trouver preneur dans l'année 2010.

L'inquiétude de l'inspection académique qui a fait un état d'une baisse d'effectif pour la prochaine rentrée s'est faite sur les chiffres « sûrs » récoltés (naissances de l'année 2007 et 2008, nouveaux foyers...) Monsieur Le Maire a noté dans sa réponse à Madame l'Inspectrice la venue quasi certaine d'une quarantaine de nouvelles familles dans le courant de l'année 2010.

### **CONVENTIONS AVEC EDF POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA SALLE DE SPORTS ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE :**

Monsieur Le Maire informe que les conventions EDF pour le financement d'équipements dans le cadre du Grand Chantier sont finalisées et peuvent dorénavant être soumises au Conseil Municipal.

Elles concernent (i) un financement à hauteur de 450 000€ (sur une dépense estimée de 540 000€) pour la salle de sports : Réfection de la toiture - chauffage de la salle et des vestiaires avec VMC simple et double flux, éclairage intérieur ainsi qu'un aménagement d'une aire de jeux multisports extérieure, et (ii) un financement à hauteur de 610 000€ sur un coût estimatif de 870 000€HT pour l'extension du Groupe scolaire comprenant : La création de 2 salles de classes, la création d'une salle de motricité, la création d'un préau, l'agrandissement de la salle de restauration et l'agrandissement de la cuisine.

Le principe de ces financements anticipés tient au fait que la commune réalise un emprunt des montants ci-dessus exposés (soit 1 060 000€) auprès de l'établissement bancaire de son choix et EDF verse, jusqu'à la date de versement par EDF de la première taxe professionnelle ou de l'impôt de substitution dû, au titre du réacteur N° EPR de la centrale de Flamanville, une subvention fixée à partir d'un taux de référence actuariel fixe de 3.90% au 01.05.2009.

La commune contractera donc un prêt avec différé de remboursement du capital. Pendant ce différé, elle ne remboursera que le montant des intérêts qui sera pris en charge par EDF. A partir de l'encaissement de sa part de TP ou de la taxe qui lui sera substituée, elle commencera à rembourser le capital.

Les banques sont actuellement sollicitées pour transmettre leurs propositions.

Le conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur Le Maire à signer une première convention sur le principe avec EDF. Viendra ensuite la signature d'une convention tripartite entre la Commune, EDF et l'établissement bancaire retenu.

Monsieur DESPLANQUES explique que serait possible un prêt sur 20 ans, avec une première période de 5 ans (période où la commune ne remboursera que les intérêts de l'emprunt) avec un prêt à taux variable (d'une valeur à ce jour d'environ 1.20%) et possibilité au bout de cette première période de 5 ans d'un passage, sans frais à un taux fixe.

Plusieurs membres du Conseil s'inquiètent de la valeur du taux fixe dans 5 ans. N'est-ce pas dangereux? Aujourd'hui il pourrait être conclu un prêt à taux fixe sur 20 ans à hauteur de 4.10 à 4.20%, n'est ce pas plus sûr ?

Monsieur DESPLANQUES répond qu'en toute hypothèse, le contrat à passer avec la banque devra être très explicite et détaillé avec des « gardes fous », il explique également que les taux

variables, tel l'EURIBOR, ont leur valeur au jour le jour disponible sur internet, il conviendra donc si ce choix est fait, d'apporter une surveillance si ce n'est journalière, au moins hebdomadaire, les taux n'augmentent pas de manière vertigineuse en une journée, il est possible de vérifier les tendances et d'être vigilant. Il faudra également demander au banquier d'apporter à la commune soutien et conseils dans ces transactions, la commune ne disposant pas de personnel qualifié en matière de finances.

Monsieur DESPLANQUES, en tant qu'Adjoint aux Finances et à ce titre, garant des deniers publics, estime que, si l'on est attentif et que si l'on s'entoure de bons conseils, on devrait pouvoir gagner de l'argent et ainsi pouvoir procéder chaque année à un remboursement anticipé du capital, faisant ainsi diminuer l'état de la dette.

De toute manière, il faut attendre les propositions des établissements bancaires, qui devraient arriver dans les prochains jours, négocier les conditions du contrat, et revenir devant le Conseil Municipal avec tous les éléments, c'est ce dernier qui prendra la décision in fine.

Pour la partie reversement d'une partie de la Taxe Professionnelle (ou taxe de remplacement) lorsque le réacteur sera en route, il est également vrai qu'il y a des inconnues. Cependant Monsieur Le Maire, Monsieur DESPLANQUES et Monsieur LE ROUX ont rencontré Monsieur le Président du Conseil Général à ce sujet et il les a rassuré. Un reversement aura bien lieu et il semble que l'on s'oriente vers le même processus qu'actuellement, à savoir, une somme déterminée par salarié EDF résidant sur la Commune. Cette dernière ne devrait pas perdre d'argent.

Cette formule représente, malgré toutes les inquiétudes, vu le montant des investissements à envisager, une très belle opportunité pour la commune et le développement de ses équipements pour les années à venir. Il ne faut pas négliger les études faites par la Communauté de Communes actuellement sur l'offre de formation sur le territoire Elle paraît mettre en évidence qu'il est de plus en plus important que la commune se positionne afin d'être reconnue commune dynamique et pouvant apporter tous les équipements collectifs nécessaires pour accueillir et former des élèves du canton.

A ce propos, Monsieur LEBLOND souhaite faire savoir qu'il n'a pas apprécié lors de dernières réunions de la 3CI, les accusations portées contre Barneville-Carteret qui aurait un esprit "anti communautaire". Il explique qu'il a travaillé à la fusion des deux communautés de Communes et voté tous les budgets. C'est une remarque qu'il souhaite apporter, mais il se dit prêt à voter tous les projets d'évolution de la commune visant à une mutualisation des moyens et des équipements.

Toutes explications entendues, Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer les conventions avec EDF.

#### **QUESTIONS DES CONSEILLERS :**

Monsieur MENDES souligne que chaque Conseiller a reçu copie d'un courrier de Monsieur GOUPILLOT adressé à Monsieur Le Maire relatif à la facturation qui lui a été faite pour le mouillage de son bateau dans le port à flot entre Octobre 2008 et Avril 2009. Il estime que lorsque son bateau a pris place dans le port à flot, la nouvelle tarification n'avait été votée par le Conseil et qu'à ce titre, elle ne devait pas lui être appliquée.

Monsieur Le Maire donne lecture de sa réponse, explicite et claire où il précise que le bateau de Monsieur GOUPILLOT est resté dans le bassin de plaisance plusieurs mois après la décision du Conseil Municipal.

En conséquence, c'est en pleine connaissance de cause que Monsieur GOUPILLOT a maintenu son bateau dans le port à flot et c'est très normalement que, comme tous les usagers dans son cas, il a du payer une redevance à ce titre.

Madame LAMBARD demande quand elle pourra prendre contact avec Presqu'île habitat pour les dossiers à soumettre à la commission d'attribution des logements ? Madame BLEICHER précise qu'elle a eu un entretien avec la Responsable et que pour l'instant, cette société n'est gérante que des 25 logements occupés, les autres logements, vacants, deviendront leur propriété au cours du premier trimestre 2010.

Monsieur Le Maire insiste sur le fait que Presqu'île Habitat a manifesté sa préoccupation de coopérer étroitement avec la commune, notamment s'agissant des attributions de logements. Il indique que, pour sa part, la commune se réjouit de pouvoir participer et coopérer avec Presqu'île Habitat.

Aucune autre question n'étant soulevée par l'Assemblée, la séance est levée à 20h55.

Vu, Le Maire,  
Jean-Luc BOUSSARD.